

La Commission des Usagers (C.D.U.)

Vous avez des questions sur votre prise en charge ?
Vous souhaitez déposer une réclamation ou adresser des remerciements ?

La Commission des Usagers est à votre écoute!



Les missions de la C.D.U.:



Veille au respect des droits des usagers et facilite toutes démarches s'y référant.



Contribue par ses avis et ses propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.



Analyse les réclamations adressées à la Direction.

Vous pouvez saisir la C.D.U.:



PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL :

La Présidente de la C.D.U. :

Mme Christelle JOBERT 03 23 70 75 99

usagers.projets.partenaires@hlrs-villiers.net

Les médiateurs :

Dr Mohamed BEN RABAH au 03 23 70 75 75 M. Jimmy LIMA au 03 23 70 75 90

Les représentants des usagers, désignés par l'A.R.S. des H.D.F. :

Mme Marie-Agnès PARENT 03 23 56 80 94

Mme Élisabeth GRIMBERT 06 10 27 02 18

RULRS02@hlrs-villiers.net



PAR COURRIER:

Monsieur le Directeur Hôpital Villiers Saint Denis 1 rue Victor et Louise Monfort BP 1 02310 Villiers Saint Denis

Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

La composition de la C.D.U.:

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

M. Éric PETIT Directeur - Responsable de

l'établissement, titulaire

Mme Christelle JOBERT Représentante de l'établissement,

suppléante, Présidente de la C.D.U.

Dr Mohamed BEN RABAH Médiateur médecin, titulaire

Vice-président de la C.D.U.

Dr Michel AZORIN Médiateur médecin, suppléant

M. Jimmy LIMA Médiateur non médecin, titulaire

Mme Véronica HULOT Médiatrice non médecin, suppléante

Mme Marie-Agnès PARENT Représentante des usagers, titulaire

Mme Élisabeth GRIMBERT Représentante des usagers, titulaire

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Dr Mohamed BEN RABAH Président de la C.M.E. ou son

représentant

Mmes Céline DEVILLERS, Coordination générale des soins & Isabelle EDUARDS, Gestion des risques associés aux

Armelle MAIROT

Mme Anita DOMINÉ-MICHEL Représentante du personnel infirmier ou aide-soignant, titulaire

Mme Véronique LECOMTE Représentante du personnel

infirmier ou aide-soignant,

suppléante

Mme Dominique REMIOT Responsable qualité

En cas de difficulté, vous avez la possibilité de saisir la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (C.R.C.I.) des accidents médicaux.

Site Internet: http://www.commissions-crci.fr